

DE LA SORBONNE AU COLLÈGE DE FRANCE, ENJEUX DU TITRE DES CHAIRES DE RIBOT

Wolf Feuerhahn

Presses Universitaires de France | « [Revue philosophique de la France et de l'étranger](#) »

2016/4 Tome 141 | pages 477 à 488

ISSN 0035-3833

ISBN 9782130734451

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-philosophique-2016-4-page-477.htm>

Pour citer cet article :

Wolf Feuerhahn, « De la Sorbonne au Collège de France, Enjeux du titre des chaires de ribot », *Revue philosophique de la France et de l'étranger* 2016/4 (Tome 141), p. 477-488.

DOI 10.3917/rphi.164.0477

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

DE LA SORBONNE AU COLLÈGE DE FRANCE, ENJEUX DU TITRE DES CHAIRES DE RIBOT

À l'échelle de deux ans, 1885-1887, et à quelques mètres de distance, ceux qui séparent la Sorbonne du Collège de France, Théodule Ribot voit le titre de ses enseignements modifié¹. La rue Saint-Jacques traversée, il n'enseigne plus la « psychologie expérimentale », mais la « psychologie expérimentale et comparée ». Ce fait peut paraître mineur, anecdotique ou négligeable. Mais de tels micro-changements dans la labellisation d'un savoir dispensé sont souvent révélateurs d'enjeux plus importants. Ils témoignent de l'intérêt à considérer l'histoire des savoirs sous le prisme des étiquetages savants. Une telle enquête, menée à la loupe, permet de mettre en évidence les dynamiques propres aux lieux de savoirs et l'importance de leurs interactions dans le choix des labellisations savantes, y compris dans un paysage savant parisien très réduit.

Cette traversée a lieu alors que les autorités de la jeune III^e République sont convaincues de la justesse du diagnostic d'Ernest Renan selon lequel, si la France a perdu la guerre de 1870 face à la Prusse, c'est avant tout parce que son système d'enseignement n'était pas à la hauteur (Renan, 1871). Il faut donc le réorganiser en mobilisant l'argument de la concurrence internationale. Une « nouvelle Sorbonne » est planifiée (Digeon, 1959, 364-383 ; Charle, 1994, pp. 319 et 323-331). Ce programme suppose à la fois la construction de nouveaux bâtiments et l'introduction d'enseignements jusqu'alors inexistantes. Un nouveau paysage émerge peu à peu, non sans heurts. Les intitulés des postes successivement occupés par Ribot en témoignent.

1. Ces réflexions ont d'abord été présentées dans le cadre d'une journée d'études du programme « Passage des disciplines » (organisée en octobre 2013 au Collège de France par Antoine Compagnon). Ces questions ont été reprises dans Carroy, Ohayon, Plas, 2017 (les références de l'ensemble des articles de ce fascicule sont regrouppées ci-dessous, p. 585).

Sorbonne, 1885 : « Philosophie », « Psychologie expérimentale » ou « Psychologie sans épithète » ?

Lorsque, le 7 décembre 1885, Ribot prononce la leçon d'ouverture de son premier cours en Sorbonne, l'auto-étiquetage qu'il promet n'était pas simple. Il avait obtenu un congé d'inactivité en 1872 et n'enseignait plus la philosophie en lycée, avait publié deux ouvrages sur la psychologie récente – *La Psychologie anglaise contemporaine* (1870) puis *La Psychologie allemande contemporaine* (1879), dont il se voulait l'introducteur en France. Mais il se considérait avant tout, depuis 1876, comme le directeur d'un périodique pour lequel il avait choisi le titre de *Revue philosophique*. Par ce titre, il évitait la marginalisation et se donnait le monopole de la représentation, sous forme périodique, de l'institution philosophique, tout en réorientant la définition de la discipline en référence à l'essor des pratiques expérimentales outre-Manche et outre-Rhin. La stratégie fonctionna, puisque même l'un des principaux philosophes spiritualistes de la Sorbonne, Paul Janet, dû reconnaître qu'il aurait « mauvaise grâce [...] à prévoir une sorte d'exclusivisme que rien n'annonce », malgré sa méfiance pour une revue qui pourrait apporter « des paquets de philosophie où il suffira de parler d'action réflexe et d'évolution pour paraître un profond penseur » (Janet, 1876).

Comme l'ont relaté John Brooks (1993, pp. 123-145) puis Serge Nicolas (Nicolas, 2000 ; Nicolas et Murray, 2000), c'est dans le cadre de la volonté politique du régime républicain et de son directeur de l'enseignement supérieur, Louis Liard, d'introduire à la Sorbonne des enseignements qui n'y étaient pas représentés qu'un cours complémentaire rémunéré de « psychologie expérimentale » fut créé en faculté des lettres. La décision n'avait pas été simple et était contrebalancée par la création d'un cours complémentaire de « philosophie allemande » confié à Émile Boutroux².

Sa leçon d'ouverture se voulait, selon la formule de V. Guillin (2004, p. 171), discours de combat, mais sur deux fronts. Comme dans les préfaces ou introductions publiées depuis 1870, Ribot était loin de se présenter comme un « positiviste » hostile à toute forme d'introspection³. Il ne réduisait pas la métaphysique au spiritualisme alors dominant, mais

2. Ribot à Espinas (14 juillet 1885) : « Liard, de sa propre initiative, sans que j'aie demandé ni fait quoi que ce soit, va créer pour moi un cours complémentaire de psychologie à la Sorbonne. [...] La Sorbonne m'accueille sans enthousiasme [...] Pour corriger le mauvais effet de ma nomination, Boutroux sera aussi chargé d'un cours complémentaire (philosophie allemande) » (Lenoir, 1975, p. 160).

3. Voir l'introduction à ce volume.

lui attribuait deux faces symétriques et opposées : spiritualiste et matérialiste. Or, la « psychologie expérimentale [...] n'est ni spiritualiste ni matérialiste » (Ribot, 1885b, pp. 780-781).

Comment dès lors nommer cette science ? D'un côté, Ribot semblait négliger la variété des intitulés : « Plusieurs universités étrangères ont déjà admis dans leur cadre officiel l'enseignement de la psychologie comme science indépendante. Le titre des chaires varie d'un pays à l'autre ; mais le but ne varie pas. » Mais il espérait que s'impose une « psychologie sans épithète » qui « ne sera plus appelée ni nouvelle, ni physiologique, ni biologique, ni expérimentale. Ces dénominations toutes négatives, qui n'ont de valeur que pour la période de transition où nous sommes, disparaîtront » (*ibid.*, p. 781). Le bilan critique semblait fait, tous les adversaires ramenés au rang d'avatars de la métaphysique et l'avenir tracé pour une science qui ferait l'unanimité.

Collège de France, 1887 : « Psychologie expérimentale » ou « Psychologie expérimentale et comparée » ?

Deux ans plus tard, au Collège de France, on pourrait penser que le même scénario se reproduisit. Même volonté politique d'abord ; mêmes résistances du corps ensuite. Les choses sont en fait plus compliquées et révélatrices des différences entre les deux institutions. C'est Louis Liard qui aurait souhaité que la psychologie expérimentale fasse partie des enseignements du Collège de France :

Voici ce qui m'arrive brusquement. Hier, Renan m'a mandé au Collège de France et m'a fait savoir que Franck a demandé sa retraite, qu'on ne veut à aucun prix de Joly et que l'on va transformer la chaire (de Droit de la nature et des gens) en « psychologie » et que l'on veut me transférer de la Sorbonne au Collège. Tel est le vœu du ministre, si toutefois le collège y consent (lettre à Espinas du 17 novembre 1887 *in* Lenoir, 1975, p. 164).

Selon le brouillon du procès-verbal de l'assemblée des professeurs du Collège de France réunie le 4 décembre 1887 comme sa version officielle⁴, sur les 40 professeurs en poste, 29 étaient présents et 15 s'exprimèrent⁵. Le cénacle était bien différent de celui qui avait décidé de

4. Archives du Collège de France : G-IV-e 37D ; G-IV-e 37 E.

5. E. Renan (langues hébraïque, chaldaïque et syriaque), C. Lévêque (philosophie grecque et latine), J. Bertrand (physique générale et mathématique), A. Maury (histoire et morale), M. Berthelot (chimie organique), G. Boissier (histoire de la littérature latine), E. Levasseur (géographie, histoire et statistiques économiques), E. Mascart (physique générale et expérimentale), G. Paris (langue et littérature française du Moyen Âge), J. Oppert (philologie et archéologie assyriennes), G. Guizot

la création du cours complémentaire en faculté des lettres⁶ : sciences et lettres étaient ici mêlées, y compris parmi ceux qui prirent la parole.

Conformément au règlement de 1873, la première question était celle du maintien ou de la transformation de la chaire déclarée vacante après l'admission à la retraite d'Adolphe Franck. 11 professeurs prirent part à cette première discussion et les divergences apparurent d'emblée. Les partisans du maintien (Charles Lévêque, doyen de l'assemblée, et Jacques Flach) « insistent sur la nécessité d'un enseignement philosophique du droit⁷ ». Peut-être se faisaient-ils les porte-parole de Franck, interdit de parole car à la retraite, qui avait dénoncé avec virulence la thèse sur l'hérédité de Ribot, l'accusant de véhiculer des positions antisémites⁸.

Émerge ensuite un débat sur le périmètre des enseignements. Aux défenseurs du maintien, le celtisant Henry d'Arbois oppose que « le droit naturel ne diffère pas du droit comparé et que l'enseignement du droit naturel est suffisamment représenté par l'enseignement donné dans la chaire de législations comparées ». Alors que Flach insistait, pour maintenir la chaire, sur la différence entre « histoire » et « philosophie », Arbois s'arrête sur l'adjectif « comparées » de la chaire de Flach pour justifier sa plus grande extension. Pour défendre le maintien, l'assyriologue Oppert mobilise la différence entre l'esprit et la lettre du titre. Paris, spécialiste des langues romanes, pose ouvertement une question interdite à ce stade : celle du titulaire qui pourrait occuper cette chaire⁹. De fait, derrière la généralité d'un titre se cachait le plus souvent la singularité d'un candidat porté par tel ou tel. Les enjeux de proximité disciplinaire jouèrent également : les économistes Leroy-Beaulieu et Levasseur défendaient le maintien d'une chaire de droit. Là contre, Marcelin Berthelot

insiste sur le caractère spécial du Collège de France qui n'est nullement obligé de remplir un cadre complet. Il pense que le mérite des personnes qui sont à la disposition du Collège et l'actualité de leurs travaux sont la principale préoccupation dont on doit tenir compte¹⁰.

(langues et littératures d'origine germanique), E. Balbiani (embryogénie comparée), P. Leroy-Beaulieu (économie politique), H. D'Arbois de Jubainville (langue et littérature celtiques), J. Flach (histoire des législations comparées).

6. Pour la liste des présents à la séance du 29 juin 1885, voir Nicolas, 2000, p. 305.

7. G-IV-e 37 E.

8. Voir *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, n° 1 (nouvelle série), 33^e année, Paris, 1874, p. 539, cité d'après Plas, 2014, p. 22 n58.

9. Depuis le règlement de 1873 (art. 16), la question d'éventuels candidats ne venait qu'après. Les noms circulaient donc officieusement.

10. Procès-verbal (G-IV-e 37 E).

Délaissant l'ancienne devise de l'institution (*docet omnia*), il se rallie à celle que Renan promouvait depuis les années 1850 dans le but d'affirmer la spécificité du Collège de France :

À côté des établissements où se garde le dépôt des connaissances acquises, il est donc nécessaire qu'il y ait des chaires indépendantes où s'enseigne, non les branches de la Science qui sont faites, mais celles qui sont en voie de se faire (Renan, 1868, p. 144).

En tant qu'administrateur, Renan clôt ce premier moment de la discussion et

essaie de montrer la nécessité de transformations, surtout depuis que, le nombre de chaires étant porté à 40, la création de nouveaux enseignements deviendra, on peut le supposer, assez rare. La science qui a marché depuis le commencement du siècle par des créations de chaires nouvelles se trouverait barrée, si on ne suppléait par des transformations aux créations d'autrefois. Il expose les vœux fréquemment émis dans ce sens par la Commission du budget, par l'administration, par les personnes qui ont le mieux compris le Collège de France, MM. Dumont, du Mesnil¹¹.

Renan fait sans doute référence à un avis de la commission du budget de l'Assemblée nationale qui, quatre ans plus tôt, dressait un bilan négatif des dix années du règlement de 1873 : le vote en deux temps (la question du candidat étant précédée de celle sur le maintien ou la transformation du titre), censé garantir le renouvellement des enseignements, n'aurait pas eu les effets attendus :

À chaque professeur décédé on a donné un successeur, un « remplaçant » absolument comme on l'eût fait chez l'antique rivale du Collège de France. Si bien que l'on a été obligé de créer des chaires nouvelles pour telle science nouvelle, comme la mythologie comparée ou pour tel savant éminent [...]. On a ainsi créé depuis dix ans, 5 chaires nouvelles, ce qui en a porté à 40 le nombre total. Cependant, on en trouverait dans ce nombre qui seraient consacrées à un enseignement superflu, donné largement dans nos facultés [...] tandis que des sciences nouvelles, comme l'archéologie préhistorique, l'ethnographie, la linguistique, la sociologie, etc. dont l'importance et la portée sont considérables et qui pourraient être enseignées par des hommes de haute valeur n'ont pu encore obtenir droit de cité dans l'établissement fondé pour les chercheurs et les novateurs¹².

En rappelant au Collège de France le devoir qu'il avait de se distinguer de la Sorbonne, ce rapport fournissait un précieux argument à Renan, qui en promouvant la transformation de la chaire de « droit de la nature et des gens » en chaire de « psychologie expérimentale »,

11. Il s'agit de deux directeurs de l'Enseignement supérieur : Armand Du Mesnil (1819-1903), directeur de 1867 à 1879, et Albert Dumont (1842-1884), directeur de 1879 à 1884. Louis Liard (1846-1917) succédera à Dumont et exercera ces mêmes fonctions de 1884 à 1902.

12. *Journal Officiel, Débats. Chambre des députés*, séance du 10 novembre 1883, p. 245 cité d'après Charle, 1994, pp. 321-322.

désigna déjà un candidat¹³. Du brouillon du procès-verbal, il ressort que cette prise de position a entraîné une discussion serrée au sein de l'Assemblée¹⁴. Sans doute désireux de fédérer les représentants des sciences naturelles, Renan suggéra l'intitulé « psychologie expérimentale ». Il suscita une contre-proposition de Lévêque, celle de « psychologie expérimentale et comparée », appuyée par Maury, Flach et Levasseur. Mais aussi celle d'un de ceux qu'il imaginait le soutenir : le professeur de « physique générale et expérimentale » Mascart « critique le mot expérimentale appliqué à la Psychologie »¹⁵. Sans doute voulait-il rappeler que seule la physique est vraiment expérimentale.

Une fois la transformation approuvée¹⁶, restait à choisir l'intitulé. Levasseur et Lévêque maintiennent celui de « psychologie expérimentale et comparée » ; le physiologiste Balbiani propose « psychologie physiologique » ; Mascart réitère son opposition au « mot expérimentale », Renan s'associe à lui. La proposition de Balbiani semble donc avoir rassemblé Renan et Mascart contre Levasseur et Lévêque. Mais Renan n'arrive pas à réunir tous ses amis : Maury suggère « psychologie comparée »¹⁷ ; contre Mascart, Bertrand, professeur de physique générale et mathématique, tout comme Berthelot, tenait à l'adjectif « expérimentale », pour ses affinités avec celui de « théorique ». Sans que l'on sache si le vote fut serré, c'est « le titre psychologie expérimentale et comparée [qui fut] adopté ».

Un affrontement s'est joué par intitulés interposés. Face à la volonté de Renan d'inscrire la psychologie du côté des sciences, Lévêque s'est dressé et sa formule de compromis, associant « comparée » à « expérimentale », lui a permis de rallier Bertrand et Berthelot, potentiellement alliés de Renan. Mais ce qui importait à Lévêque c'était l'adjectif « comparée ». Il faut sortir du huis clos de cette assemblée pour saisir les enjeux associés à cet adjectif. Car, si Renan cherchait à définir le Collège de France contre la Sorbonne, il dirigeait une institution qui, depuis 1852, était sous la dépendance de l'Institut.

13. « La meilleure solution serait de transformer la chaire en question en une chaire de Psychologie expérimentale pour M. Th. Ribot, qui représente par son enseignement à la Sorbonne, par la *Revue philosophique* qu'il dirige des recherches d'un caractère nouveau et original. »

14. Le procès-verbal gomme toutes les aspérités et résume les trois pages du brouillon en une phrase lapidaire : « L'assemblée adopte ensuite à mains levées le titre : Psychologie expérimentale et comparée. »

15. Sur ce point, je ne suis pas la lecture des archives faite par D. Murray et S. Nicolas qui affirmaient que le « physicien Eleuthère Mascart (né en 1835) [avait avancé] celui de "Psychologie Expérimentale" » (Nicolas et Murray, 2000, p. 10).

16. Par 19 voix contre 9 pour le maintien et 2 blancs (sur 30 votants).

17. Sur Maury et Renan, voir Carroy et Richard, 2007.

La « psychologie comparée » ou le poids de l'Institut

L'histoire a retenu la révocation de Michelet, Quinet et Mickiewicz en avril 1852 comme l'une des pages sombres de l'histoire du Collège de France, mais elle résulte d'une réforme antérieure qui a immédiatement suivi le coup d'État du 2 décembre 1851¹⁸. Par le décret du 9 mars 1852, le gouvernement et l'Institut acquièrent un contrôle sur le Collège. Il imposait que, pour chaque chaire ouverte, les deux candidats retenus par le Collège ne soient pas les seuls en lice, mais que l'Académie dont relevait la chaire propose également deux noms et que le Président de la République puisse en proposer un. Dans les faits, ni l'Institut ni le Président n'usèrent de leur droit de nommer des candidats, mais l'Institut discutera désormais – et ce jusqu'à nos jours – des choix effectués par le Collège.

Or à l'Académie des sciences morales et politiques, dont dépendait cette chaire de droit transformée en chaire de psychologie expérimentale et comparée, Lévêque dominait. Depuis les années 1870, il luttait contre l'introduction du darwinisme en France et promouvait, pour ce faire, l'expression « psychologie comparée » (Feuerhahn, 2011). Par là, il entendait une science qui, loin de chercher le commun entre l'homme et l'animal, soulignait ce qui les distingue. Il avait organisé à cette fin un concours de l'Académie qui couronna son disciple Henri Joly. Le livre issu du mémoire primé, *L'Homme et l'animal* (qui portait en sous-titre *Psychologie comparée*) (Joly, 1877) présentait, selon Lévêque, une « réfutation de la doctrine de l'évolution » qu'il tenait pour « décisive »¹⁹. Avec sa thèse sur les *Sociétés animales* parue la même année, l'ami intime de Ribot, Espinas avait une tout autre ambition : dégager les lois communes aux différents types d'êtres vivants. En 1881-1882, Lévêque concluait son long compte rendu des *Maladies de la mémoire* de Ribot par une fin de non-recevoir :

M. Th. Ribot a publié depuis une dizaine d'années d'importants ouvrages [...] qui ont rendu facile en France l'étude des doctrines philosophiques de nos voisins d'outre-Rhin et d'outre-Manche. [...] Ses travaux personnels sur l'*Hérédité psychologique* et sur *Les Maladies de la mémoire* se rattachent [...] à ces doctrines étrangères, surtout par les théories de l'association, de l'évolution et de ce que j'appellerais en termes atténués la thèse du moi multiple. Il sait avec quelle attention scrupuleuse et pleine de sympathie j'étudie

18. Je dois ces informations à Antoine Compagnon (communication sur l'évolution du règlement entre 1852 et 1857 de la journée d'étude du 15 janvier 2016 : « Collège de France : lettres patentes, règlements, statuts »).

19. *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1876, p. 899 (séance du 1^{er} juillet 1876).

ses livres. [...] nulle part, ni dans ses écrits, ni dans ceux des philosophes dont il est ou l'abréviateur ou l'interprète, je n'ai trouvé trace d'un argument de force, je ne dis pas à renverser, mais seulement à ébranler la certitude psychologique de l'unité, de l'identité, de la spiritualité indivisible et vivante du moi (Lévêque, 1881-1882, p. 213-214).

En 1885, dans sa leçon d'ouverture à la Sorbonne, Ribot s'était opposé à cette appréhension de la psychologie comparée en comprenant au contraire ce terme dans le sens évolutionniste promu par la « *comparative psychology* » de George Romanes :

Grâce à cette idée d'évolution qui est l'âme de la psychologie comparée, les diverses manifestations mentales chez l'homme ne peuvent plus être traitées comme des faits sans analogues et sans précédents dans la nature, mais comme le dernier terme d'un progrès dont l'origine se confond avec l'origine même de la vie (Ribot, 1885b, p. 786).

Cette affaire d'intitulé était donc aussi une affaire de théories et de personnes. Joly, Ribot et Espinas se connaissaient très bien. Proches par l'âge et la formation²⁰, ils étaient en concurrence directe sur un marché du travail très restreint, dont Lévêque était l'un des maîtres²¹. Espinas et Joly étaient en poste en province (Bordeaux et Dijon) et aspiraient à accéder à une chaire parisienne. Ribot était certes à Paris, mais chargé de cours. La Sorbonne et le Collège de France étaient donc les deux institutions susceptibles de satisfaire leurs attentes. Tous considéraient que les réformes de l'enseignement supérieur en cours pouvaient leur profiter. Dès 1877, Joly suggérait à Lévêque la création d'une charge de cours de « psychologie comparée » au Collège de France :

Maintenant, cher maître, puis-je vous demander un avis... ? Et une <demande d'>avis, vous le savez, cache toujours une prière plus ou moins dissimulée. Il est, je crois, dans les idées du Ministre et dans les idées en vogue, d'essayer de nouvelles chaires, de favoriser l'initiative de ceux qui voudraient (comme *privat Docenten* ou quelque chose d'analogue) tenter un enseignement plus ou moins personnel ou original. Or, à Paris, si l'enseignement de l'histoire de la philosophie est largement représenté, il n'en est pas tout à fait de même pour la philosophie proprement dite. Demander à être chargé d'un cours complémentaire – à titre d'essai – sur la Psychologie comparée – cela n'aurait-il pas quelque chance de réussir ?

Il est clair que je n'entends pas uniquement par Psychologie comparée l'étude de l'homme & de l'animal, mais l'étude de l'homme sain & de l'homme malade, du criminel et de l'aliéné, de l'homme civilisé et du sauvage, c'est là vraiment tout un groupe de recherches pour lesquelles j'ai,

20. Joly est né en 1839, reçu à l'ENS en 1860, agrégé de philosophie en 1863 ; Ribot, né la même année, est reçu à l'ENS en 1862, agrégé de philosophie en 1866 ; Espinas est né en 1844, reçu à l'ENS en 1864, agrégé de philosophie n 1871.

21. On trouve des lettres de ces trois aspirants dans la correspondance de C. Lévêque.

je crois, une vocation & qui peuvent suffire à toute une vie de labeur & d'enseignement.

Mais un pareil cours, n'est-ce pas au Collège de France qu'il serait le mieux placé ? [...] Je resterais titulaire de ma chaire de Dijon, jusqu'à nouvel ordre et je n'aurais au Collège de France qu'un titre plus modeste de chargé de cours ou autre²².

En juin 1886, pensant qu'Adolphe Franck voulait prendre sa retraite, Ribot incita Espinas à se porter candidat :

Franck quitte le Collège de France... Joly répète... qu'il est sûr de la place... Je ne fais qu'exprimer l'opinion de beaucoup de gens en t'engageant à écrire à Renan pour poser ta candidature. Agis vite et résolument [...]. La chaire de Franck s'intitule « droit de la nature et des gens », titre suranné qui équivaut à « sociologie »²³.

Finalement, Franck ne prit pas sa retraite, mais se fit suppléer par Joly. Ce dernier avait donc déjà un pied dans l'institution lorsque la question de la succession de Franck se posa véritablement. C'est manifestement pour contrer l'élection préparée de Joly que Renan milita d'abord pour une transformation de l'intitulé puis insista sur le titre « psychologie expérimentale », qu'enseignait déjà Ribot à la Sorbonne²⁴. Ribot résume ainsi l'assemblée du 4 décembre 1887 :

Dimanche, le Collège de France a voté la transformation de la chaire de Franck en « psychologie expérimentale et comparée », 19 voix pour, 9 voix contre. Lévêque a fait une violente campagne contre moi et pour Joly, je suis le candidat du Collège et de Liard. Mais Joly aura pour lui l'Académie des Sciences Morales²⁵.

L'assemblée du 22 janvier 1888²⁶ vit ensuite s'opposer les candidatures de Ribot et de Joly. Lévêque fit valoir le concours de l'Académie remporté par le second et insista sur la nouveauté de son livre *L'Homme*

22. Lettre de H. Joly à C. Lévêque (14 avril 1877 – archives de l'Institut, Ms 2563/301). Les archives du Collège de France n'ont pas de trace d'une telle démarche.

23. Lettre du 6 juin 1886 (Lenoir, 1975, p. 162). Comme en témoigne leur correspondance, même élu, Ribot ne cessa de chercher des solutions pour que son ami Espinas puisse aussi être élu au Collège de France. Comme Durkheim, Espinas se présenta et échoua en 1897 face à Izoulet pour une chaire de « philosophie sociale » (Benthien, 2015, pp. 201-202).

24. C'est aussi ce qui ressort de la lettre de Ribot à Espinas du 17 novembre 1887 citée plus haut (Lenoir, 1975, p. 164).

25. Lettre à Espinas du 9 décembre 1887 (Lenoir, 1975, p. 164).

26. Comme le 9 décembre 1887, 29 professeurs étaient présents. Pavet de Courteille, Levasseur, Leroy-Beaulieu, Guillaume absents étaient remplacés par P. Foucaux (Langue et littérature sanscrites), Hervey de St Denys (Langue et littérature chinoises et tartares-mandchoues), C. Jordan (mathématiques) et I. Lévy (Histoire ancienne de l'Orient sémitique).

et *l'animal*, sous-titré « essai de psychologie comparée » (1877, édition de 1886). Maury promut la candidature de Ribot et souligna lui aussi la « nouveauté » et « l'originalité » de ses travaux²⁷, indice de l'importance accordée à l'innovation dans la rhétorique auto-définitionnelle du Collège de France. Balbiani, avec son autorité de biologiste, présenta « quelques observations critiques sur l'ouvrage de M. Joly intitulé *L'Homme et l'animal*²⁸ ». Trois candidats se présentaient en deuxième ligne : Victor Egger et Espinas en soutien à la candidature de Ribot²⁹, Jules Émile Allaux derrière celle de Joly. Ribot fut finalement élu au premier tour avec 20 voix contre 8 à Joly.

Mais l'affaire était loin d'être close : le vote de l'Académie des sciences morales et politiques était requis. Or le 4 février, Franck, dont la chaire venait d'être transformée, inversa l'ordre et présenta, comme candidat en première ligne Joly et en deuxième Ribot. Le bulletin des séances de l'Académie consigne les échanges de manière laconique : « M. Janet insiste sur les titres de M. Ribot. M. Franck lui répond. » Le 11 février, sur 37 votants, Joly obtint dès le premier tour 24 voix contre 11 à Ribot. Le rapport entre les deux candidats à l'Institut était inverse de celui du Collège³⁰. À Espinas, Ribot résume ces péripéties autant politiques que scientifiques :

Mon affaire va bien mal et je crois que c'est Joly qui sera nommé. L'Académie m'a blackboulé : c'était prévu. Arth. Desjardins, farouche clérical, a même proposé, pour la présentation en 2^e ligne, de voter par bulletin blanc pour m'éliminer totalement, conseil qui a été suivi par 16 membres – Reste le Ministre qui n'entend rien à tout cela. Joly qui, depuis un mois, intrigue à outrance et ne quitte pas la Chambre des députés, fait agir pour lui d'une façon désespérée par son beau-frère Proal³¹ et autres. Berthelot m'a dit que l'élection de Flourens³²

27. G-IV-e 37 E.

28. G-IV-e 37 E. Balbiani aurait aussi « fait le plus grand éloge (des) *Sociétés animales* » (31 janvier 1888, in Lenoir, 1975, p. 165). Parallèlement, dans le fascicule de janvier 1888 de la *Revue philosophique*, Espinas avait fait paraître un long compte rendu sur « L'évolution mentale chez les animaux » de Georges Romanes, manière, pour lui comme pour Ribot, d'affirmer que c'est de ce côté et non de celui de Joly qu'il fallait chercher les « avancées » de la psychologie comparée. Le 24 mars 1888, Ribot lui écrivait d'ailleurs : « C'est après avoir lu ton article sur Romanes que Taine a dit à G. Paris et Maury de voter pour toi » (Lenoir, 1975, p. 166).

29. Sur la candidature d'Espinas en seconde ligne, voir lettres de Ribot du 9 et 25 décembre 1887 (Lenoir, 1975, pp. 164-165).

30. *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1888, t. 129, pp. 651, 653.

31. Jules Proal (1851-1933), avocat à Dijon, fut député de la gauche radicale entre 1885 et 1889.

32. Il s'agit d'Émile Flourens (1841-1920), fils de Pierre Flourens, professeur au Collège de France. Alors ministre des affaires étrangères, il suscita une vive controverse en février 1888 en se présentant à la députation des Hautes-Alpes dans une élection partielle alors qu'il était toujours en fonction, contre l'usage de l'époque.

pourrait avoir une influence funeste pour moi par suite d'un tas de marchés et de compromissions politiques où je me perds. Bref Joly a transformé l'affaire en une question politique : son beau-frère, hier, a conféré avec le Ministre. Il ne me reste que Liard et Renan qui sont très fermes : sans eux, Joly serait nommé depuis longtemps. Voilà le quatrième mois que cette affaire dure. Les 11 qui ont voté pour moi à l'Académie (au 1^{er} tour) sont : Janet, Ravaisson, Havet, Beaussire, Martha, Léon Say, Leroy Beaulieu, Levasseur, Duruy, Himly, Zeller³³.

Mais au lendemain de cette lettre, le ministre de l'instruction publique, Léopold Faye, passa outre l'avis de l'Académie et ratifia la nomination³⁴.

Le 1^{er} avril, Paul Janet, l'un des soutiens de Ribot à l'Académie, revient dans les pages de la *Revue des deux mondes* sur cet « incident récent » qui avait « vivement ému le monde académique : la transformation de la vieille chaire traditionnelle de droit de la nature et des gens en une chaire de psychologie expérimentale et comparée » (Janet, 1888, p. 518). Revenant sur le titre, il considère qu'il devait être « assez large, assez compréhensif, pour pouvoir se prêter à toutes les éventualités », alors que « psychologie physiologique » en aurait fait « une annexe de la physiologie » (p. 523). Dressant une carte des savoirs psychologiques, il distingue deux psychologies :

l'une qui se fait par le sens intime et qui est la base de l'autre, c'est ce qu'on peut appeler la psychologie subjective ; l'autre qui se fait par le dehors, l'étude des autres hommes et des animaux, ou l'étude du système nerveux, et c'est la psychologie objective (*ibid.*).

En forgeant cette dernière catégorie, Janet restreignait la « psychologie physiologique » à n'être qu'une de ses « différentes parties ». Dès lors, Ribot comme Joly étaient des candidats légitimes et le conflit entre les deux lieux de savoirs se résumait ainsi : « Le Collège de France s'est prononcé pour la psychologie physiologique ; l'Institut pour la psychologie comparée » (p. 524). Quant à la psychologie physiologique, c'était une « science française [...] fondée par les spiritualistes » (Descartes, Malebranche) et elle devait agir « sans esprit de secte » (pp. 544, 549). Bref, lui qui avait contribué à l'élection de Ribot lui demandait de faire preuve de mesure.

Ribot n'en tint aucun compte. Une semaine plus tard, le 9 avril, dans sa leçon d'ouverture, il loue la singularité du Collège de France – « représenter la libre recherche dans l'ordre entier des connaissances humaines » (Ribot, 1888, p. 449) –, mais répond terme à terme tant à Janet qu'à ses plus fermes adversaires. Contre Janet, il conteste l'interprétation extensive du titre de sa chaire – « J'entends contemporain au sens le plus strict

33. lettre à Espinas du 17 février 1888 (Lenoir, 1975, pp. 165-166)

34. Archives Collège de France : C-XII-Ribot-2.

du mot. C'est notre situation en 1888 que je vais essayer d'établir » – et considère que « la psychologie doit être traitée autant que possible d'après la méthode des sciences naturelles et sans aucune préoccupation métaphysique » (p. 450). Face à Lévêque et Joly, il conteste la définition spiritualiste et anti-évolutionniste de la « psychologie comparée », il présente comme références canoniques de cette science, en France, seulement « deux livres [...] : l'un sur les colonies animales, l'autre sur les sociétés animales » (p. 451) (soit ceux du naturaliste Edmond Perrier et d'Espinas), et en Grande-Bretagne « deux noms, sir John Lubbock et Romanes » (p. 452), et il fait l'éloge de Romanes, ce « disciple de Darwin », qui avait distingué deux types d'instincts. Concluant que « ceci n'est pas fait pour plaire à certains esprits philosophiques qui veulent l'unité à tout prix » (p. 452), il vise très probablement Joly, dont le titre de la thèse usait d'un singulier : *L'Instinct, ses rapports avec la vie et l'intelligence, essai de psychologie comparée* (1869).

Lieux de savoirs et étiquetages savants

Pour Théodule Ribot, passer de la Sorbonne au Collège de France ne fut pas une mince affaire. Le changement du titre de ses enseignements en fut le prix. En ajoutant l'adjectif « comparée » à l'expression « psychologie expérimentale », les professeurs du Collège de France laissaient la porte ouverte à deux interprétations divergentes d'une science qui prenait de l'importance. Ils traduisaient aussi par là leurs luttes internes ainsi que leur dépendance vis-à-vis de l'Institut. En identifiant, dans la leçon d'ouverture à son cours, la « psychologie comparée » à la « *comparative psychology* » du darwinien Romanes, Ribot mobilisait l'étranger pour échapper à l'emprise de l'Institut sur le Collège de France. Ce cas témoigne de l'intérêt qu'il peut y avoir à analyser les relations entre les pratiques d'étiquetages savants et les dynamiques relationnelles entre les lieux de savoirs en mettant en évidence les jeux d'échelles des savants eux-mêmes (Revel, 1996). Les micro-différences dans le vocabulaire utilisé par les acteurs sont bien souvent les indices d'un paysage académique plus morcelé et conflictuel qu'on le croit à première vue.

Wolf FEUERHAHN
 CNRS, Centre Alexandre Koyré, PSL
 wolf.feuerhahn@cnrs.fr